

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Gard

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUJARGUES**

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 10
Membres présents : 09

L'an deux mil dix sept, le 20 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune d'Aujargues, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, Maire.

Présents : Messieurs CHLUDA Bernard, DACIER Philippe, TASA Michel, GRÉGOIRE Robert, Mesdames ROUSSON-DATO Odette, POULET-GUÉRIN Marie-Claude, TSITSICHVILI-TARLET Danièle, Messieurs GUILHAUME Daniel, LAVAL Daniel.

Procurations : Monsieur Bruno VALENTI à Monsieur Daniel GUILHAUME.

Absents : Monsieur Morgan BASTID, Mesdames Christelle IBORRA, Audrey ALEXANDRE, Sandrine LESCOFFIER, Brigitte VIGNAL.

Date de convocation

10/07/2017

Date d'affichage

10/07/2017

Secrétaire de Séance : Monsieur TASA Michel

**Révision du PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
Présentation et débat**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les éléments figurant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont déjà fait l'objet d'échanges et de discussions au cours de plusieurs réunions de groupe de travail auxquelles était convié l'ensemble des conseillers municipaux. Il rappelle que ce projet a également été présenté au cours d'une réunion publique le 17 mai 2017. Le document, objet du débat, a été transmis à tous les conseillers avec la convocation de la présente réunion.

Il rappelle que le projet d'Aménagement et de Développement Durable définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune en s'articulant autour de trois thèmes :

- Assurer un développement urbain modéré et respectueux du caractère villageois,
- Valoriser la qualité de vie des habitants,
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques naturelles, agricoles et paysagères du territoire.

Le document présente les raisons qui ont conduit la municipalité à abandonner les deux secteurs de développement inscrit dans le PLU approuvé le 28 février 2014 (Puech de Reboul et Les Aires) et à envisager l'extension de l'urbanisation dans le secteur du Grand Jardin.

Mr Grégoire souhaite que le problème du stationnement soit pris en compte dans l'aménagement de la future zone à urbaniser. Monsieur le Maire indique que, bien sûr, ce problème sera pris en compte pour l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation de la zone du Grand Jardin.

De larges échanges ayant déjà eu lieu en amont de cette réunion, le projet ne soulève aucune autre question ou remarque et les conseillers municipaux présents déclarent adhérer à ce projet d'aménagement et de développement durable.

Le Maire,

Bernard CHAUDA

